

Avis de constitution

SOCIETE « MIRACLE AD COSMETIC »

Siège ABIDJAN ADJAME WILLIAMSVILLE non loin de
la compagnie CRS, Lot 860, Ilot 91

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/10/2023, et enregistrés au CEPICI le 24/10/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MIRACLE AD COSMETIC »

Objet :

- fabrication de produits cosmétiques
- importation et exportation de produits
- commerce
- transfert d'argent
- transport et divers

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ADJAME WILLIAMSVILLE non loin de la compagnie CRS, Lot 860, Ilot 91

Dirigeant(s) M DIALLO ABDOULAYE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-13126 du 06/12/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°85901/GTCA/RC/2023 du 06/12/2023

